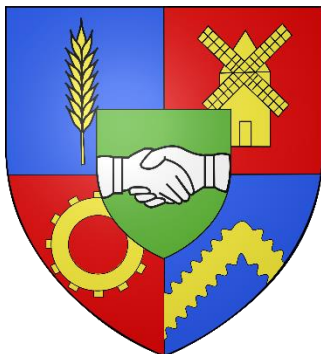


INVENTAIRE BOCAGER – COMMUNE DE LA CHAPELLE-GLAIN

Compte-rendu de la réunion n°2

28/09/2021 – Mairie de La Chapelle-Glain



Etaient présents :

- M. Michel POUPART, Maire de la Chapelle-Glain, Vice-Président du SCDI, Vice-Président de l'EPTB Vilaine
- M. Matthieu HAMARD, adjoint et exploitant agricole, Elu Référent Communal du SCDI
- M. Emmanuel PLOTEAU, conseiller municipal et exploitant/propriétaire agricole
- Mme Céline GAUGUET, exploitante et propriétaire agricole
- M. Benjamin POUPART, conseiller municipal
- Mme Xavière HARDY, viticultrice
- M. Paul DE LEZARDIERE, propriétaire agricole et forestier/ exploitant agricole
- M. Olivier BOIVIN, exploitant/propriétaire agricole et président de la CUMA
- M. Thierry GAVALAND, exploitant agricole
- M. Gérard BEAUDOIN, chasseur
- Mme Annie PASSIER, randonneuse
- Mme Tiphaine LALLOUE, animatrice bocage SCDI
- M. Maxime BEAUJEON, chargé de l'inventaire bocager sur la commune, Envolis

Ordre du jour :

- Rappels sur l'inventaire bocager : contexte, méthode, phasage et enjeux.
- Présentation de la carte de pré-localisation du bocage
- Planification pour la suite de la mission

Résumé des échanges :

Remarque : Il est joint avec ce compte-rendu la présentation projetée le jour de la réunion. Le lecteur est invité à s'y reporter pour compléter ce document.

Pour mémoire, la carte de prélocalisation des éléments bocagers avait été transmis en version numérique à la mairie le 08/09/2021.

- Tiphaine Lalloué et Maxime Beaujeon rappellent les éléments évoqués lors de la réunion précédente : contexte de l'inventaire bocager, rôles et enjeux du bocage, définition des éléments inventoriés et phasage de la mission.

- L'inventaire bocager porte sur l'état du bocage à l'instant où l'inventaire est effectivement réalisé. Des plantations pourront avoir lieu ultérieurement à cet inventaire. De manière à pouvoir inclure ces nouvelles plantations à l'inventaire communal, le SIG pourra être complété ultérieurement (démarche à la charge de la commune). Pour protéger au PLU ces nouvelles entités, des modifications du document d'urbanisme pourront être mises en œuvre par la suite afin d'actualiser le règlement graphique.
- En vue de les protéger au PLU, il est émis la possibilité, en parallèle de l'inventaire bocager ici mené, d'inventorier les éléments arborés remarquables dans les zones qui ne sont pas concernées par le présent inventaire du bocage (zones construites/urbanisées). Cette démarche pourrait être initiée par la commune.
- La préservation du bocage passe également par une bonne gestion de celui-ci. L'entretien des haies bocagère représente un coût financier non négligeable pour les gestionnaires (agriculteurs, collectivités, etc.). A termes, il serait intéressant de limiter ces coûts en travaillant sur la valorisation de la bioressource générée par les tailles de haies (paillage, bois-énergie, etc.). Paul de Lezardiere indique qu'il travaille déjà sur la métropole de Nantes à la valorisation des déchets verts issus de l'activité des paysagistes, élagueurs, etc.
- La cartographie de pré-localisation du bocage est présentée au GCB. Quelques secteurs sont passés en revue pour examiner les éventuels oublis. Des haies sont rajoutées à la cartographie de prélocalisation. Avant que Maxime Beaujeon n'intervienne sur le terrain (fin octobre-début novembre), le GCB examinera cette carte pour faire remonter l'ensemble des entités non pré-localisées, de manière à ne pas les manquer lors de l'inventaire de terrain. Maxime passera en mairie avant de démarrer la phase de terrain pour collecter la localisation des entités rajoutées par le GCB.
- A la suite de l'inventaire de terrain, Maxime Beaujeon renverra la cartographie actualisée au GCB pour une seconde vérification avant la prochaine réunion (R03) puis mise en consultation publique.
- Dans le cadre de ces vérifications intermédiaires par le GCB, deux réunions sont programmées et où le SCDI et Envolis n'interviendront pas :
 - **le 19/10 à 14h30 : réunion pour vérifier la carte de prélocalisation ;**
 - **le 10/11 à 14h30 : réunion pour vérifier la carte après la phase de terrain.**
- Les dates de la consultation publique ont été fixées : elle démarrera le **lundi 22/11/2021 et prendra fin le vendredi 10/12/2021**. Durant ce laps de temps, Maxime Beaujeon tiendra deux permanences pour recueillir les remarques des administrés « en direct ». Les permanences auront lieu le mardi 30/11/2021 de 9h à 11h et le vendredi 10/12 de 14h à 16h.
- Pour les membres du GCB qui le désirent, Maxime Beaujeon propose un créneau pour l'accompagner sur le terrain le mardi 2 novembre 2021 de 14h à 16h. Cela peut être l'occasion d'observer la méthode d'intervention sur le terrain. Le lieu de rendez-vous sera communiqué quelques jours au préalable par mail à l'ensemble du GCB.

La prochaine réunion (R03) en compagnie du SCDI et d'Envolis est prévue le 17 novembre 2021 à 14h30 en mairie pour présenter le travail issu de l'inventaire de terrain. La cartographie sera transmise avant la réunion, en début de semaine 45, de manière à ce que le GCB puisse l'étudier et émettre d'éventuelles demandes de modification avant mise en consultation publique. Pour rappel, des modifications peuvent encore avoir lieu durant et à l'issue de la consultation publique.